

Man vs Wild : doit-on encore opposer l'Homme à la Nature ?



Arnaud Lardé
Professeur agrégé en SVT



L'opposition entre l'Homme et la Nature est vieille comme la chasse. Ici, l'archiduc François Ferdinand en 1893.
© Eduard Hadek

Vie en société
18/06/2019

15 minutes
20

Dans ce monde où l'on nous abreuve d'informations, l'une d'entre-elle est quasiment passée inaperçue. Pourtant, le mercredi 22 mai l'interdiction de chasser l'éléphant a été levée par le Botswana.

Encouragée par la pression des députés du parti au pouvoir, le PDB (Parti Démocratique du Botswana), cette abrogation a été annoncée par le ministère de l'Environnement, de la conservation des ressources naturelles et du tourisme sur sa page Facebook.

Dans sa grande bonté et sans craindre le ridicule, Alice Mmolawa, la porte-parole du ministre parle de « chasse ordonnée et éthique ». Les cibles pachydermiques apprécieront.

Ce que vous allez apprendre

- La protection des intérêts humains ne doit pas systématiquement passer par l'élimination d'autres espèces
- Si la gestion de la biodiversité est une problématique réelle, d'autres solutions existent
- Notre réflexion est faussée par notre sentiment hiérarchiquement supérieur installé par les religions dominantes

Arnaud Lardé

La réponse ne peut résider dans l'élimination des empêcheurs de produire en rond.

CLICK TO TWEET

Un rapport introuvable

L'argument avancé est une augmentation de la population des éléphants qui aurait un effet négatif sur les revenus des agriculteurs.

La décision du ministère s'appuie sur une étude qui aurait démontré une recrudescence du nombre d'incidents entre humains et éléphants.

L'emploi du conditionnel passé s'explique ici par la difficulté, pour ne pas dire mon impuissance, à retrouver cette étude. La déclaration du ministère énonce bien les conclusions de ce rapport mais aucune référence précise à celui-ci n'est faite qui permettrait d'en savoir davantage.

Ne soyons pas naïfs, le contexte politique n'est pas étranger à cette décision. Celle-ci recueille un avis favorable auprès des électeurs ruraux, très nombreux, en prévision du scrutin présidentiel d'octobre.

Ce moratoire sur la chasse à l'éléphant avait pourtant bien été promulgué en 2014 par le président botswanais Secretse Ian Khama, fervent protecteur de l'environnement.



Carte de l'Afrique, le Botswana est en rouge

Arnaud Lardé

Est-il légitime de placer les préoccupations humaines systématiquement au-dessus de celles des autres espèces vivantes ?

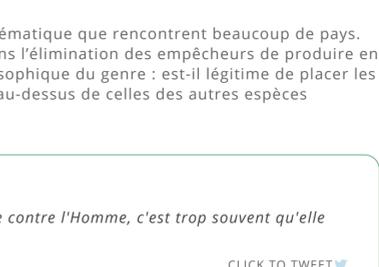
CLICK TO TWEET

Une vraie problématique, de mauvaises solutions

Jusqu'à présent le Botswana faisait office de bon élève pour la préservation de la biodiversité et notamment de ses espèces emblématiques comme le lion, le rhinocéros ou encore le léopard.

C'est dans ce pays enclavé de l'Afrique australe, qu'est comptabilisée la plus grande population d'éléphants avec 135 000 individus en 2015, soit un tiers de l'effectif total en Afrique. Ce chiffre pose évidemment une vraie question concernant la gestion de la population et plus généralement de la manière de concilier le mode de vie des humains et le respect de la vie sauvage.

Mon objectif ici n'est pas d'ignorer cette problématique que rencontrent beaucoup de pays. Mais selon moi, la réponse ne peut résider dans l'élimination des empêcheurs de produire en rond. Il s'agirait presque d'une question philosophique du genre : est-il légitime de placer les préoccupations humaines systématiquement au-dessus de celles des autres espèces vivantes ?



C'est l'éléphant qui traverse la route ou c'est la route qui traverse le territoire de l'éléphant ?
© hbiester

Marguerite Yourcenar

Si la cruauté humaine s'est tant exercée contre l'Homme, c'est trop souvent qu'elle s'était fait la main sur les animaux.

CLICK TO TWEET

La hiérarchie du vivant, une vue de l'esprit vieille comme le monde

Cette opposition de l'Homme contre la Nature est vieille comme nos civilisations. Les religions du Livre sont notamment responsables de cette séparation encore d'actualité aujourd'hui.

Soyons clairs, il ne s'agit pas de mettre au même niveau une vie humaine et celle d'un autre animal bien sûr. Néanmoins, les religions nous ont appris depuis toujours à placer notre espèce, doctrinalement d'origine divine mais biologiquement une parmi des millions, au sommet de l'échelle du vivant.

Cette représentation hiérarchique a largement été reprise par Ernst Haeckel, biologiste allemand, qui publia un Arbre de la Vie en 1879 dans lequel l'Homme se trouve au sommet d'un arbre où toutes les autres espèces sont positionnées sous lui aussi, bien graphiquement que philosophiquement.



L'Arbre de Vie de Haeckel
© Ernst Haeckel

Eléphants, loups, ours, mêmes combats

Ce débat ontologique revient donc une nouvelle fois sur le devant de la scène avec la décision du gouvernement botswanais.

Je ne mets pas en cause la véracité de l'étude sur laquelle repose cette décision (puisque je n'ai pas accès à l'étude complète, impossible de se prononcer) mais plutôt les solutions proposées par elle. Je pense que les conflits existants entre notre espèce et les éléphants ne doivent pas être réglés par l'abattage de ces mammifères.

L'arsenal des dispositifs alternatifs ne manque pas : maîtrise des naissances, déplacements d'individus, dispositif d'éloignement, renforcement des effectifs des rangers des parcs nationaux, etc...

Le problème se pose de la même manière en France avec les loups et les ours dans les Alpes et les Pyrénées.

Concernant le loup, donnons quelques chiffres : L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) estime à 500 individus sa population en France. Ce qui correspond tout juste au seuil de viabilité.

Les loups font en moyenne 10 000 victimes par an (très majoritairement des ovins et aussi quelques caprins, chevaux, etc.) dont les propriétaires sont indemnisés. Pour comparaison, le cheptel ovin français s'élève à environ 7 millions de têtes.

Ainsi, par un savant produit en croix, on peut dire que les victimes représentent 0,143 % du cheptel, autrement dit rien qui ne prouve réhibitoire. À noter enfin que dans le régime alimentaire du loup, seuls 16% de ses proies sont des animaux d'élevage.

Le pastoralisme a bien changé et pour un berger, passer l'été en compagnie de ses brebis escortées par des chiens patous se pratique de moins en moins et le troupeau est de plus en plus laissé en « autonomie ». Pourtant, les observations montrent bien que lorsque l'homme et ses chiens sont présents, les loups passent le plus souvent leur chemin.

Je n'insinue pas qu'aucune régulation, aucune intervention humaine ne doit avoir lieu. Il est utopique pour ne pas dire caricatural d'imaginer un monde où

l'Homme et les autres espèces vivraient en parfaite harmonie. Mais comme pour les éléphants du Botswana, je suis convaincu que des méthodes autres que l'élimination systématique existent pour réguler les populations.



Une situation exceptionnelle justifie-t-elle une chasse systématique ?
© NPS Photo / Jake Bortscheller



Un patou, chien de montagne
© HeartsPoon

Arnaud Lardé

Là où la productivité et le business passent, la protection de l'environnement trépassé.

CLICK TO TWEET

Le recul de la protection de la biodiversité, une tendance mondiale

Si le droit des animaux et le respect de la biodiversité ont fait d'immenses progrès durant ces dernières décennies, je constate que depuis quelques années, les partisans du développement économique à n'importe quel prix sont de moins en moins complexés sur leur positionnement face à la biodiversité.

Le président brésilien Jair Bolsonaro s'emploie par exemple à lever les obstacles juridiques et administratifs pour favoriser l'exploitation agricole et minière de zones jusqu'alors protégées en Amazonie.

Son homologue américain, Donald Trump, n'est pas en reste. Depuis son arrivée, plus de soixante mesures contre l'environnement ont déjà été prises : permis de forages et d'exploitation minière dans des zones protégées (Alaska), permission de rejeter des métaux lourds dans les cours d'eau, autorisation de chasse d'espèces protégées, abrogation de l'interdiction de construction de certains pipelines gargantuesques et ainsi de suite.

En caricaturant à peine, on pourrait dire que là où la productivité et le business passent, la protection de l'environnement trépassé.



Une libellule dans la forêt Amazonienne
© Andreas Kay

Pour conclure

Pour en revenir aux éléphants du Botswana, ne nous laissons pas guider par une forme d'élitisme. Il est clair que la chasse « ordonnée et éthique » ne remettra pas en cause la pérennité même de leur population.

Mais en 2019, quel message cette autorisation envoie-t-elle ? Qu'il est acceptable que des animaux soient abattus, fusillés, tués (et non pas « prélevés » comme le disent pudiquement les déclarations officielles) parce que nous empiétons inexorablement sur leur territoire ?

Comment réagirons les autres pays qui n'osaient pas être les premiers à lever cette interdiction ? Ne risque-t-on pas d'y voir là une jurisprudence ?

Et finalement, à l'heure du changement climatique et des bouleversements qu'il va induire peut-on encore éviter éternellement la question de la régulation démographique des populations humaines ?

Les spécialistes du sujet sont sur vos réseaux sociaux préférés

ONCFS



Pierre Rigaux



Arnaud Lardé
Professeur agrégé en SVT



Professeur agrégé en Sciences de la Vie et de la Terre au Lycée Thibaut de Champagne à Provins depuis 2006.

Pur produit de la faculté des Sciences de Marseille, il tient sa vocation de sa passion pour la nature en général et la zoologie en particulier. Il transmet également sa passion en Anglais puisqu'il est responsable d'une section européenne.

Il participe également régulièrement la revue Espèces par la rédaction d'articles scientifiques de vulgarisation.